

SEANCE DU 04 MAI 2017

Présents : MM MASSIAS, FOURNIER, SAVIGNAT, BOUZAGE, ROCHER, TUYERAS, SOULAT, PATTEUW, GRANET, Mmes PERILLAUD DELHOMMEAU, VALLADE, CORDEAU, LEBRAUD.

Absents : Mmes DEVESNE

Séance ouverte à 20H10

D. BOUZAGE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION « REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT » :

Dans le cadre des aides à la réhabilitation des assainissements non-collectifs et avant le transfert de compétences en matière d'assainissement collectif, plusieurs communes ont émis le souhait de réviser leur zonage d'assainissement. N'ayant pas la compétence en assainissement collectif, la Communauté de communes ne peut financer le projet mais propose ses services pour les accompagner dans cette démarche.

Le but de cette révision est de redéfinir le périmètre collectif dans le bourg et d'étudier la réelle pertinence financière et technique de l'assainissement collectif dans les villages.

Afin de consulter plusieurs bureaux d'études et d'obtenir la meilleure offre, il est demandé aux communes de définir le périmètre d'étude à la révision du zonage.

Le Conseil municipal décide la révision du zonage d'assainissement à l'unanimité.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2017 :

Le montant des subventions pour 2017 se ventile comme suit :

- <u>Associations communales :</u>	
ARPAN	320 €
Société de chasse	320 €
Section Gymnastique volontaire	320 €
La Retraite Heureuse	320 €

Pour les associations intercommunales et associations Loi 1901 (reconnues d'utilité publique) le montant des aides reste identique, sauf pour l'ADMR de chabonais qui voit sa subvention augmenter de 50 € à 550 €.

Le montant total des subventions allouées aux associations s'élève à 2766 €.

EMPLOIS D'ETE :

Nous avons reçu 6 demandes pour les vacances d'été. Mr Manceau Fabrice, Mr Morichon Maxence, Mr Delavie Jean, Mr Rougier Stéphane, Mr Hoare Charles et Melle Lebret Romane.

Les candidatures de Messieurs Morichon Maxence et Rougier Stéphane sont refusées car ils sont mineurs et cela entraîne des difficultés quant à l'utilisation du matériel. La candidature de Mr Charles HOARE est rejetée car il n'est pas étudiant. Les candidatures retenues se verront embauchées sur une période de 3 semaines comprise entre fin Juin et fin Août.

FDAC :

Délibération pour l'approbation de la convention de mandat FDAC programme 2017. La commune de Chirac a décidé de confier à la Communauté de Communes de Charente Limousine l'exécution, le suivi, le contrôle du programme de travaux d'amélioration de voirie communale subventionnée par le département de la Charente dans le cadre du FDAC 2017.

L'exercice de la délégation de maîtrise d'ouvrage est gratuit.

Le financement de l'opération est assuré par la Communauté de communes au moyen :

- d'une subvention attribuée par le Département de la Charente au titre du FDAC 2017 égale à 35 % du montant HT de l'opération. (subvention plafonnée à 83,09 € / hm).
- d'une contribution de la commune égale à 32,5 % du montant HT du coût de l'opération augmenté de la moitié de la différence entre le montant réel de la TVA récupéré par la CCCL (16,404 % du TTC).
- d'une contribution de la Communauté de Communes de Charente Limousine égale à celle de la commune.

La contribution de la commune devra être versée de la façon suivante :

- 80 % à la réception des travaux.
- Le solde lorsque le dernier versement du FCTVA aura été encaissé par la Communauté de Communes de Charente Limousine.

La Communauté de communes percevra le fond de compensation de la TVA relatif à cette opération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

BUREAU DE VOTE : nouvelle organisation du bureau.

- De 8H00 à 10H00 : Dominique Bouzage (au lieu de 14H00 à 16H30)
- De 12H00 à 14H00 : Mylène Cordeau sera remplacée par Claude Delhommeau
- De 14H00 à 16H30 : Monique Périllaud remplace Dominique Bouzage.

QUESTIONS DIVERSES :

- La fête du village aura lieu le 22 Juillet 2017.
- Le Tour du Poitou-Charentes traversera Chirac le mercredi 23 août 2017 en provenance de Chabanais vers Manot. Un arrêté pour la traversée du bourg sera pris avant le 31 mai et il nous est demandé la présence de 27 signaleurs dont la liste doit être fournie avant le 17 juin.
- Modification du trajet du transport scolaire à partir du mois de mai 2017, suite au déménagement de la famille Lhéridaud du village de Peyras.
- Multiple rural : Affaire en cours
- Communauté de Communes de Charente Limousine : la CCCL ne prendra plus en charge l'édition des documents des associations (photocopies etc...)
- Monsieur le Maire a reçu un courrier de Mr Philippe Bouty, Président de la CCCL renonçant au pouvoir de police concernant les domaines suivants :

- Stationnement des résidences mobiles des gens du voyage
 - Habitat (édifices menaçant ruines, sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et des établissements recevant du public à usage d'hébergement).
- Il y aura une réunion « référent tempête le 16 mai. Gérard Rocher ne pourra y assister, et se fera excuser.
 - Compte rendu oral de Joël Savignat sur la réunion de la commission travaux du samedi 22 avril.

Fin de la réunion à 22H00.